

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 019\_2022**

**Séance du vendredi 8 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux,  
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,  
Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

**Secrétaire de séance : Eddy ROLIN.**

**Fin de la séance : 20h40**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

L'exécution du budget 2022 est globalement positive. La commune comptait 1 437 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (données INSEE).

**En section de fonctionnement :**

- **Les dépenses réalisées de l'exercice s'élèvent à 1 030 316.58 € ;**
- **Les recettes réalisées de l'exercice s'élèvent à 1 237 889.31 € ;**
- **Le résultat des réalisations de l'exercice est de 207 572.73 €**
  
- 66.20 % des prévisions budgétaires en dépense ont été réalisées, le taux atteint 91.35 % en exécution réelle (992 659.17 €) ;
- Les dépenses de personnel nettes représentent 45.66 % des dépenses réelles totales de fonctionnement pour un montant de 470 423.81 € (dépenses au 012 déduction faite des atténuations de charges) ;
- 97.90 % des recettes prévues au BP ont été effectivement encaissées, le taux atteint 96.14 % en recettes de gestion courante ;

**En section d'investissement :**

- **Les dépenses réalisées de l'exercice s'élèvent à 419 698.98 € ;**
- **Les recettes réalisées de l'exercice s'élèvent à 189 684.16 € ;**
- **Le résultat des réalisations de l'exercice de - 230 014.82 €**
  
- 61.67 % des dépenses prévues ont été consommées, le taux est porté à 68.05 % en tenant compte des crédits reportés sur l'exercice 2022 ;
- En recettes, le taux atteint 45.14 % des prévisions budgétaires et s'explique par des difficultés extérieures à percevoir les recettes attendues.  
En effet, de la subvention DETR reportée a subi un écrêtement d'un montant de 20 929.55 €. Concernant la subvention d'Aide à l'Aménagement des Trottoirs reportée de 2020 sur 2021, le versement a été effectué en mars 2022 et révisé à la baisse par rapport à l'attendu (-€ 32 315 €). Un recours a été formulé auprès de nos partenaires institutionnels pour connaître les raisons de ces notifications de recettes à la baisse.  
Enfin, le FCTVA 2020 (83 312,45 €) n'a pas été versé et non encore perçu à ce jour : il fait donc l'objet d'un reste à réaliser sur l'exercice 2022.

Les indicateurs de gestion budgétaire pour la commune étaient les suivants :

- **Stock de la dette au 31 décembre 2021 :**  
**Le capital restant dû est de 492 948.18 €.**

La dette représente 343.04 € par habitant : la commune revient à une situation financière plus saine.

Le taux d'endettement de la commune est de 28.67 %.

La capacité de désendettement se définit comme le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute soit le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait théoriquement toutes ses ressources. On obtient 2.36 années ce qui est satisfaisant.

- **Fonds de roulement de la commune :**

Il permet de couvrir le décalage entre encaissements des recettes et décaissements des dépenses. Estimé à 136 753.52 € au 31 décembre 2021, il représente 95.17 € par habitant.

- **Moyenne des charges :**

Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2020 et s'élèvent à 992 659.17€ soit 690.78 € par habitant, l'année 2021 ayant été moins impactée par la pandémie de Covid-19.

Les charges de personnel (déduction faite des remboursements de charges) ont diminué par rapport à 2020 et représentent 327.37 € par habitants.

Les intérêts de la dette bancaire s'élèvent à 12 055.66 € : leur conséquence dans le fonctionnement de la commune est moindre, ils représentent 8.39 € par habitant.

Les dépenses brutes d'équipement s'élèvent à 192 896.53 €.

Les recettes financières perçues ne couvrent que 78.81 % des dépenses d'équipement réalisées en 2021.

- **Moyenne des produits :**

La commune bénéficie de recettes réelles de fonctionnement de 1 201 772.60 € en 2021 soit 835.86 € par habitant.

Le produit fiscal est de 239.45 € par habitant (344 049 € au 73111). Les produits de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation versée en 2021 s'élèvent à 59 873.42 €.

A ces ressources s'ajoutent la dotation de solidarité de la CCFL (299 388 €), l'attribution de compensation de la CCFL (33 578 €) et le FNGIR (60 774 €).

L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant est de 132.79 €.

**La marge d'autofinancement courant :**

Ce ratio permet de révéler la capacité de la collectivité à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre d'une commune à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement. Il est de 0.83. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

- **La capacité d'autofinancement brute :**

Elle correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses. C'est la première ressource pour financer des investissements. Elle s'élève à 207 572.73 € en 2021 soit 144 € par habitant.

- **La capacité nette d'autofinancement :**

Il s'agit de la CAF brute déduction faite du remboursement de la dette. Elle se révèle d'un montant de -285 375.45 €.

- **Le coefficient de rigidité des charges structurelles :**

Il mesure la capacité de la commune à supporter ses charges incompressibles (charges de personnel + contingents obligatoires + intérêts de la dette). Ce ratio est de 0.58 en 2021. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2 pour les communes de moins de 2000 habitants

**VU :**

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'arrêt du compte administratif par délibération du Conseil Municipal ;

Le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 ci-annexé (*Annexe 3*) ;

Le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

**ETANT PRECISE** que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote mais ne peut assister au vote du compte administratif (Article L. 2121-14 du CGCT et CE, 18 novembre 1931, Leclert et Lepage, recueil Lebon 992) ;

**CONSIDERANT QUE :**

L'exercice 2021 a permis de dégager un excédent de fonctionnement d'un montant de **207 572.73 €** et un déficit d'investissement de **230 014.82 €** soit un résultat brut de **- 22 442.09 €** hors restes à réaliser ;

Le résultat d'ensemble de l'exercice 2021 (y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, respectivement de 19 961.60 € et 107 112.81 €) est de **223 914.71 €** ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**  
**(15 voix POUR)**

- **ARRETER** le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
011 Charges à caractère général	261 457.15	013 Atténuations de charges	28 483.01
012 Charges de personnel, frais assimilés	498 906.82	70 Produits services, domaine et ventes div	50 258.06
014 Atténuations de produits	150.00	73 Impôts et taxes	767 966.12
65 Autres charges de gestion courante	135 702.04	74 Dotations et participations	338 066.29
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	75 Autres produits de gestion courante	15 999.12
66 Charges financières	12 055.66	76 Produits financiers	0.00
67 Charges exceptionnelles	1 387.50	77 Produits exceptionnels	361.30
68 Dotations provisions semi-budgétaires	83 000.00	78 Reprises provisions semi-budgétaires	0.00
022 Dépenses imprévues		042 Opérat° ordre transfert entre sections	36 755.41
023 Virement à la section d'investissement		043 Opérat° ordre intérieur de la section	0.00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	37 657.41		
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 316.58</b>		<b>1 237 889.31</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
010 Stocks	0.00	010 Stocks	0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 678.12	13 Subventions d'investissement	117 720.31
204 Subventions d'équipement versées	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
21 Immobilisations corporelles	166 060.81	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	204 Subventions d'équipement versées	0.00
23 Immobilisations en cours	14 157.60	21 Immobilisations corporelles	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00	22 Immobilisations reçues en affectation	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	23 Immobilisations en cours	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	190 047.04	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 056.16
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	32 250.28
26 Participat° et créances rattachées	0.00	138 Autres subvent° invest. non transf.	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	165 Dépôts et cautionnements reçus	0.00
020 Dépenses imprévues		18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00
040 Opérat° ordre transfert	36 755.41	26 Participat° et créances	0.00

entre sections		rattachées	
041 Opérations patrimoniales		27 Autres immobilisations financières	0.00
		024 Produits des cessions d'immobilisations	
		021 Virement de la sect° de fonctionnement	
		040 Opérat° ordre transfert entre sections	37 657.41
		041 Opérations patrimoniales	
<b>TOTAL</b>	<b>419 698.98</b>	<b>TOTAL</b>	<b>189 684.16</b>

- **VALIDER** les éléments ainsi soumis ;
- **RECONNAITRE** la sincérité du compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 tel que présenté ;
- **ARRETER** les résultats définitifs pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

